

Le mardi 6 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

PONCTION DE 30 MILLIONS D'EUROS DANS LES CAISSES DU FIPHFP : L'APF dénonce une nouvelle main basse du gouvernement sur l'emploi public des personnes handicapées !

Pour la 3^e année consécutive, le gouvernement a autorisé les universités à ne pas verser l'intégralité de leur contribution au Fonds d'Insertion pour l'emploi des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), à hauteur de 30 millions d'euros ! L'Association des paralysés de France (APF) dénonce ce nouveau coup porté à l'emploi des personnes en situation de handicap par le gouvernement, alors que plus de 500.000 personnes en situation de handicap sont en recherche d'emploi ! Et ce alors que les universités, qui emploient seulement 1,6% de travailleurs en situation de handicap – au lieu des 6% légalement requis – sont loin d'être exemplaires.

Si une meilleure sécurisation des campus universitaires est indispensable celle-ci ne doit pas être réalisée aux dépens des droits des personnes en situation de handicap.

Le handicap doit cesser d'être la variable d'ajustement systématique et opportuniste des politiques publiques !

Trop c'est trop ! L'APF dénonce cette nouvelle ponction de 30 millions d'euros du budget du FIPHFP, pour la 3^e année consécutive, soit des dizaines de millions d'euros manquants dans les caisses de ce fonds destiné à permettre l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique.

En raison de ces exonérations, les recettes de la collecte du FIPHFP sont inférieures à ses dépenses depuis plusieurs années ! Sans compter que le FIPHFP est également ponctionné pour des frais relatifs à la mise en accessibilité, ce qui ne fait pas parti de ses missions.

Ces 30 millions sont un manque à gagner pour le FIPHFP, auquel il faut ajouter les 29 millions d'euros qui sont ponctionnés, chaque année, auprès du FIPHFP et de l'Agefiph pour financer des emplois aidés pour tous, et non pas des aides spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

Le Fonds fait ainsi face à un effet ciseaux croissant et n'a, aujourd'hui, plus les moyens d'assurer ses missions et actions d'origine !

L'APF rappelle que les universités, et l'Education nationale, tentent par tous les moyens, depuis plusieurs années, de se défausser de leurs obligations d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils ont trouvé dans les propos de Mme la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une réponse à leurs requêtes ; cette dernière s'étant félicitée auprès des universités d'avoir « *demandé et obtenu la prolongation en 2016 d'une mesure technique, celle du taux dérogatoire pratiqué en 2015 pour le FIPHFP.* » afin de consacrer ces 30 millions à la sécurisation des établissements universitaires.

Sans compter que les établissements scolaires bénéficient déjà d'avantages leur permettant de déduire les salaires des accompagnants à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles, de leur contribution au FIPHFP.

Pour l'APF, il est inadmissible de sacrifier l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique pour des raisons de sécurisation. La sécurité de tous, qui est primordiale, ne doit pas se faire au détriment des droits des personnes en situation de handicap et en particulier de leur droit au travail.

Ce gouvernement ne cesse de remettre en cause les moyens alloués à l'emploi des personnes en situation de handicap, alors qu'en parallèle leur taux de chômage a augmenté de 130% en 7 ans, atteignant près de 500.000 chômeurs actuellement !

L'APF déplore ce nouveau coup porté à l'emploi des personnes en situation de handicap, elle demande au gouvernement de se saisir enfin de cette question prioritaire et d'apporter des réponses concrètes, en urgence, aux personnes en situation de handicap.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37